

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Admission aux "Gâs du Berry", 1934

SOCIÉTÉ
DES GAS DU BERRY

ET
AULTRES LIEUX DU CENTRE

Fondée en 1888

PAR ED. AUGRAS

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE LA CHATRE
(INDRE)

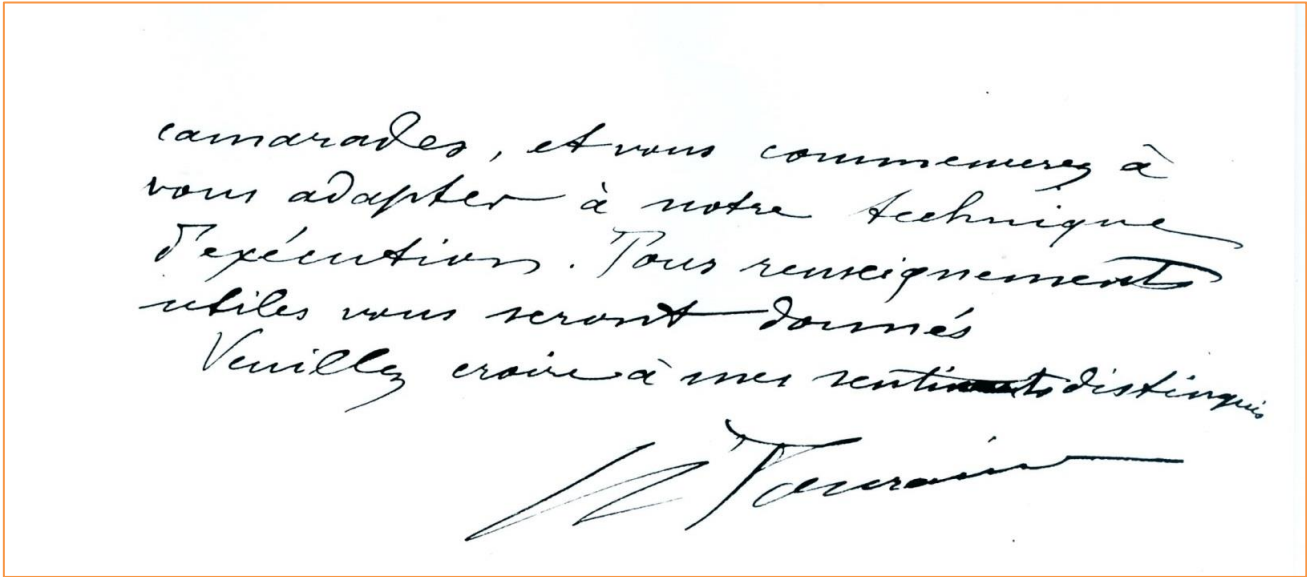
Châteauroux, le 23 avril 1934

Monsieur,



La Société des Gas du Berry accueille volontiers ceux qui viennent à elle avec le désir d'être utiles et l'amour de notre musique traditionnelle. Cependant je dois vous dire qu'on y est admis comme membre titulaire à la condition de posséder la plus grande partie de son répertoire, et de le jouer selon les principes et la discipline en usage dans la Société. Ne soyez donc pas surpris si l'on vous demande un apprentissage d'adaptation; vous savez, pour avoir joué en orchestre, la très grande différence qu'il y a entre le jeu individuel et le jeu en groupe. L'admission est prononcée en assemblée générale après examen.

En ce moment, des leçons sont données aux aspirants. La prochaine aura lieu dimanche 29 avril, à Châteauroux, à 2 heures; réunion à mon domicile. Venez-y, avec votre instrument; vous ferez connaissance avec vos futurs



camarades, et vous commencerez à
vous adapter à notre technique
d'exécution. Tous renseignements
utiles vous seront donnés
Veuillez croire à mes sentiments distingués

L. Touraine

Transcription n° 31 :

Monsieur,

La Société des gas du Berry accueille / volontiers ceux qui viennent à elle / avec le désir d'être utiles et / l'amour de notre musique traditionnelle. / Cependant je dois vous dire qu'on y / est admis comme membre titulaire / à la condition de posséder la plus grande / partie de son répertoire, et de le / jouer selon les principes et la discipline / en usage dans la société. Ne soyez / donc pas surpris si l'on vous demande / un apprentissage d'adaptation ; vous / savez, pour avoir joué en orchestre, la / très grande différence qu'il y a entre / le jeu individuel et le jeu en groupe. / L'admission est prononcée en assemblée générale / après examen.

En ce moment, des leçons sont données / aux aspirants. La prochaine aura / lieu dimanche 29 avril, à Châteauroux, / à 2 heures ; réunion à mon domicile. / Venez-y avec votre instrument ; vous / ferez connaissance avec vos futurs / camarades, et vous commencerez à / vous adapter à notre technique / d'exécution. Tous renseignements / utiles vous seront donnés.

Veillez croire à mes sentiments distingués. / L. Touraine

Commentaire n° 31 :

Châteauroux, le 23 avril 1934 : dans le Berry de l'entre-deux guerres, les « Gâs du Berry » défilent fièrement, bannière au vent, à la moindre occasion. « *Nout'soupe est maigre, mais j'la trempons dans nout'écuelle* », telle est leur devise, et le groupe s'en va vers son cinquantenaire, déjà.

Au hasard de cette lettre, découverte en brocante dans un lot de vieux papiers, nous entrons dans le détail du recrutement d'un musicien. On est frappé, à la lecture de cette lettre, par les précautions que prend Laurian TOURAINE (1870-1957), le signataire, pour avertir le futur « gâs », pour lui faire comprendre que la musique, dans ce groupe, c'est du sérieux !

La musique, il connaît ça, TOURAINE : avec son compère BARBILLAT, il est l'auteur du monumental recueil bien connu de chansons berrichonnes. Néanmoins, ce n'est pas à sa seule initiative que les choses soient si bien réglées : dès la création du groupe, un règlement excessivement précis fut instauré, afin de prévenir les disputes redoutées entre les farouches individualistes qu'étaient alors les vieilles-cornemuseux berrichons. Les réunir pour jouer ensemble tenait de la gageure : chacun veillant jalousement sur son répertoire, il fut décidé de s'en tenir à une liste de morceaux bien arrêtée, et il était défendu de jouer seul !

Puis l'usage perdura : pour être admis, il fallait montrer que l'on savait jouer, et mieux que cela, jouer selon la manière attendue par le chef de musique du groupe. De nos jours encore, les « aspirants » passent une épreuve solennelle devant les anciens avant d'être reçus. C'est à noter : y avait-t-il tant de groupes folkloriques où une attention si importante fut portée à la musique ? Le groupe bénéficiait de luthiers « maison » (Hippolyte MOREAU, le père CHARBONNIER, Marcel SOING) et n'a été doté de danseurs que vers les années 1950. Les musiciens qui le composaient à l'origine étaient défrayés pour chacune de leur prestation, compte tenu du

manque à gagner qu'ils pouvaient éprouver : au lieu d'aller avec les « *Gâs* », ils auraient pu servir une noce, ou faire un bal.

Bien sûr, d'aucuns pourront sourire à ces défilés figés où l'on n'est pas si loin de la fanfare. Mais le propos régionaliste n'était en fait pas tant que cela dans la musique : on jouait des bourrées, certes, mais aussi des marches adaptées d'airs en vogue pour le piston et la clarinette. Il s'agissait de montrer que l'on savait bien jouer de ces « *rustiques instruments* ». La bannière, les blouses, et tout le décorum indiquaient d'où l'on venait : du pays des *Maîtres-Sonneurs*.

Pour tous ceux qui aiment les photos sépia et les belles histoires : *La société des Gâs du Berry, ou cent ans en cent illustrations*, Nohant, 1988.

En 2018, les « *Gâs du Berry* » sont encore là, et bien là. On retrouvera plus loin un autre extrait de la correspondance de Laurian TOURAINE (PDM 129). Signalons également l'ouvrage paru depuis : GUILLAUME Gérard, *Vielles & Cornemuses en Vallée Noire et au(l)tres lieux du Berry*, La Bouinotte, Châteauroux, 2013.

Je suis intervenu à l'automne 2016 devant les professeurs de musiques traditionnelles en assemblée générale à Montluçon (Allier). Je leur ai parlé des pratiques instrumentales collectives, traditionnelles ou revivalistes. En particulier en ce qui concerne les « *Gâs du Berry* », j'ai rappelé cet article de leur règlement : « *Les jours de fête et de sortie, il est absolument défendu de jouer individuellement soit dans la rue soit dans un établissement quelconque sans la permission du président* » (article communiqué par Gérard GUILLAUME, merci à lui). Difficile d'être plus « collectif » dans l'exécution musicale ...

Mots-clés

Berry / XXe / Musique / Folklore / Écrit du for privé / Manuscrit